

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

\*\*\*\*\*

**2021/139**

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 24

**SÉANCE EN DATE DU 15 DÉCEMBRE 2021**

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

**POINT 1 : CONTRAT AMBITION MOSELLE AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DE LA MOSELLE POUR LA PÉRIODE 2020 - 2025**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de M. Arnaud JECHOUX, adjoint au maire,  
Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

A l'unanimité des voix,

- autorise Monsieur le Maire à signer avec M. le président du conseil départemental de la Moselle, le contrat « Ambition Moselle » par lequel le département de la Moselle apportera son soutien financier aux 3 programmes d'investissements communaux ci-après pour la période 2020 – 2025 :

- aménagement d'un parcours de fitness
- réhabilitation et isolation du centre culturel et sportif
- le programme Fus@é pour les écoles.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 20 décembre 2021

Pour extrait conforme,  
Sarralbe, le 20 décembre 2021  
Le Maire,  
Pierre-Jean DIDOT